



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Comment obtenir une attestation de droits (attestation Vitale) ?

Vérfié le 03 juillet 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous relevez du régime général

Vous avez plusieurs moyens de vous procurer une attestation de droits :

En ligne

Vous pouvez télécharger l'attestation à partir de votre compte Ameli :

Obtenir une attestation de droits

Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam)

Accéder au
service en ligne

(https://assure.ameli.fr/PortailAS/appmanager/PortailAS/assure?_nfpb=true&_pageLabel=as_accueil_page&_somt=true)

Si vous n'avez pas encore de compte, vous pouvez le créer en ligne ou demander un code en appelant au 36 46. Le code vous sera adressé par courrier.

Où s'adresser ?

▸ Assurance maladie - 3646

Pour obtenir des renseignements sur vos droits et démarches, poser une question sur votre dossier, signaler un changement de situation ou encore consulter vos remboursements.

Par téléphone

3646

Ouvert du lundi au vendredi. Attention : les horaires varient selon votre département. En règle générale, les horaires d'ouverture sont au minimum de 8h30 à 17h.

Service gratuit + prix appel, depuis un téléphone fixe ou mobile.

Depuis l'étranger : +33 1 84 90 36 46 (tarif variable selon l'opérateur téléphonique).

Par messagerie

Connectez-vous sur votre [compte ameli](#) (<http://www.ameli.fr/>), puis sélectionnez l'onglet « Vos demandes » et cliquez sur « Contactez-nous / Vos questions ».

Sur place

Vous pouvez utiliser les bornes automatiques multiservices disponibles dans les organismes d'assurance maladie.

Vous pouvez imprimer votre attestation depuis cette borne.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

▸ [Caisse primaire d'assurance maladie \(CPAM\)](https://www.ameli.fr/assure/adresses-et-contacts) (<https://www.ameli.fr/assure/adresses-et-contacts>)

Par courrier

Vous pouvez adresser une demande écrite à votre organisme d'assurance maladie.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal. Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Caisse primaire d'assurance maladie \(CPAM\)](https://www.ameli.fr/assure/adresses-et-contacts) ↗ (https://www.ameli.fr/assure/adresses-et-contacts)

L'attestation est indispensable pour justifier d'une affiliation à l'Assurance Maladie dans les situations suivantes :

- Après de certains professionnels de santé
- En cas d'hospitalisation
- Pour les bénéficiaires de la [complémentaire santé solidaire](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10027) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10027) qui doivent la présenter avec leur carte Vitale à chaque consultation.

▲ Attention : la copie papier des informations contenues dans votre [carte Vitale](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F265) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F265), qui vous est transmise en même temps que la carte, n'a pas valeur d'attestation de droits.

Vous relevez d'un autre régime

Pour les personnes affiliées à un régime autre que le régime général, il faut contacter l'organisme de rattachement : [MSA](#) (), mutuelles de la fonction publique, ...

▲ Attention : la copie papier des informations contenues dans votre [carte Vitale](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F265) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F265), qui vous est transmise en même temps que la carte, n'a pas valeur d'attestation de droits.

Services en ligne et formulaires

- [Obtenir une attestation de droits](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49811) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49811)
Service en ligne

Pour en savoir plus

- [Régime général : obtenir une attestation de droits](https://www.ameli.fr/assure/adresses-et-contacts/lobtention-dun-document/obtenir-une-attestation/obtenir-une-attestation-de-droits) ↗ (https://www.ameli.fr/assure/adresses-et-contacts/lobtention-dun-document/obtenir-une-attestation/obtenir-une-attestation-de-droits)
Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam)

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0